

Vanini.

—

Souven.

Grignon.
 Le Mercure de Fr.
 Marie Mafani de la Gade.
 Gijon

Doyentes
 Leibel de Varin.
 Bayle.
~~Le Cour~~

Darnaud. - Obelin. Stramm. Arpe. J. Tabitias. Le Couze. Auvent
 Sankar. - Patiniana. - Sangel. - Thomasius.
 Tom et le jod.

Dahodis, rien.

Brucher.

Eisdemann.

Leur remuant. Rien. ne le Madahya pu.

Buhle. Tullatna.

Rixner. contre l'Am.

Dialogi.
Hic
dicitur
quod
fuit
in
fide
et
in
fide
et
in
fide

Renseignements sur Vanini.

p. 55. — " Dans ma première jeunesse, lorsque je ^{me livrais} ~~je suis~~ pour la première fois ~~les~~ aux douceurs de la philosophie. — "

p. 34. — Vanini a fait imprimer à Strasbourg un ouvrage d'Astronomie, Astronomicos libros. —

p. 113. — " J'ai failli deux fois perdre l'eau à l'embouchure du fleuve Garigliano, près de Gaëte. "

p. 117. — " l'amie dernière, lorsque j'étais à Marseille. "

p. 121. — " Lorsque je demeurais chez les Belges, ~~je suis à~~ Bruxelles. — "

p. 128. — " Ad littus Belium, quod non procul Paiona Britannica mare summovet, locus est qui ab incolis Caphertow dicitur, ibi ... mare ... adspexi. — "

p. 149. — " Nous avons vu la Hollande et la Zélande. — " — " Je n'ai vu nulle part, en Angletan, ... — "

Alex. : Etiam Belgicam nosti linguam? + J.C. ne répond pas. et son silence veut-il dire qu'il savait cette langue ?

p. 159-160. — " Laure, mon ancienne maîtresse. — "

p. 161. — A Laurisano, lorsque j'étais enfant, je vis, etc. —

p. 176. — " Mihi pudicitiam illatam tuam cupienti. — Ne viez pas, enfants. — "

p. 177. — Alexandre parle à Vanini d'une ordonnance : lecturo etiam prescripsisti.

p. 185. « Pour moi, pauvre philosophe, je n'ai jamais
« rencontré de Nécessaire. » —

p. 205. com proceptore meo Bartholomeo Argoto
Carmelita etc. —

p. 217. — « A Londres, j'eus pour confesseur J. Moravius,
« Légat du Pape... » —

p. 219. — « Il y a un an, à Lyon, j'ai vu etc. » —

p. 259. — Alexandre fait l'éloge de la mère de Vanini :
Yabelle Lopez de Noquera. —

p. 266. — J'ai perdu une dent en Angleterre, pour
avoir bu trop froid. —

p. 267. — J'ai fait en Angleterre un séjour de 2 ans...
et je n'y ai pas trouvé l'hiver plus froid que
si j'eussé été à Padoue ou à Bologne. —

p. 296. Vanini n'aimait pas la Musique.

p. 298. « Ma maîtresse Yabelle dans une chaussette
« je l'appelais : sinistrum meum oculum. » —

p. 306. — « Quand j'étais petit enfant, je mangeais du
raitin... etc. » —

p. 322. — Mon père se maria dans son âge avancé...
Il avait 70 ans... Mais, malgré son âge, il
était gai, aimable... Ma mère était toute jeune
alors... « C'est pourquoi, dit Vanini, excellent mure
ad descendula » —

michi est. animus, grata forma, corpusque
paucis obnoxium infirmitatibus. »

~~Uit~~ ~~Il paraît plaisanter sur le~~
p. 326. Alexandre : « J'ai vu à Cologne un athée, etc. »

p. 350. Vanini parle de son domestique Carpius : il a
16 ans ; je lui enseigne la philosophie ; il a
déjà lu Averroës etc. —

p. 351. Que faut-il penser de ce que dit Carpius ? Ses
discours sont singuliers... —

p. 422-423. « Lorsque j'étais à Naples, -- j'ai lu le
livre d'Albert le Grand etc. —

p. 424. Eloge de Laurisana (patriciam). —

p. 424. Vanini a voyagé en Allemagne avec Jean
Marie Genochius -- à Strasbourg, etc. —

p. 426. — «At ma naissance, la lune brillait au milieu du
«Ciel.» —

p. 446. « Au mois de Mars, j'étais à Lyon. » —

p. 450. Cum Fleetingia essem. —

p. 459. A Genes, le Révérendissime Georg. Spinola,
Philosophe Carmélite, m'a raconté. —

p. 479. Et in venusta Amasia meo oculis
experietur. —

p. 478. Lorsque j'étais dans la bonne Allemagne —

p. 491. La lune a présidé à ma naissance. —

p. 129. apheta tui ortus Luna. —

p. 493. — "En attends à peine ta 30^{ème} année." —

"Il y a à Rome un Chilodion qui porte mon
"nom" — "En aurais dû, suivant la

"coutume Espagnole, ajouter en tête de tes livres
"le nom de famille de ta mère: Lopez de

"Noquera." —



S. 44. Voici une note de ^{quelques} passages de Dialogi d'Alfip à la Physique;

291

Dialogi.
Livre 1^{er}.

Physique de Vanini.

- Du Ciel. — p. 7. ~~"Il y a dans le Ciel une matière, parce que le Ciel~~
~~"a de la paissance, l mouvement et par con se que le Ciel"~~
~~"est sub stanti el et par ce qu' il a de la qu antite et une fi gure."~~
p. 8 et 9. — "la figure ^{circulaire} ~~est~~ était celle qui convenait le mieux
"à l'ét er mité et à la div er sité de cet animal Cé le ste."
p. 9 et 10. ~~le Ciel n'a ni gauche ni droite.~~
p. 15. 16. "le Ciel paraît coloré plutôt qu'il ne l'est."
"P'is même écrit ailleurs qu'on ne le voit pas."
p. 20. — "si je n'aurais été nourri dans les écoles Chrétiennes, je
"j'affirmerais que le Ciel est un animal, parce qu' il est
"un per te forme pro pre qui est une âme."
p. 25. Vanini ^{triste du} ~~l~~ le mou vement des P o les.
p. 26-30. Il admet l'ét er mité de Ciel, quoiqu'il l'a
considère comme fini. —
Du Soleil. p. 32. "le Soleil est en mou vement."
de la Chaleur p. 32-33. Vanini combat cette proposition que le mou vement
est to u jours une cause de chaleur. —
De la Lune. p. 33. "le Soleil é chauffe l' air, et pour tant n' é chauffe
"pas la Lune qui est pourtant entre le Soleil et
"l'air."
p. 34. Malgré l'autorité d'Aristote, la lune est
sujette à des changements autres que le simple
mouvement. —

La neige. - p. 54. " ~~C'est une~~ ^{l'effet} ~~le~~ ^{le} ~~refroidissement~~ ^{le} ~~de~~ ^{de} ~~vapeur~~ ^{de} ~~légère,~~ dans un air épais - "

La pluie p. 61 " ~~la~~ ~~pluie~~ ~~est~~ ~~un~~ ~~air~~ ~~condensé~~ "

sur le mouvement et le repos: subtilité. le mouvement est il la cause du repos, ou le repos la cause du mouvement?

De l'air. = ~~l'explication~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~condensation~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~rarefaction~~ ~~de~~ ~~l'air~~ ~~l'explication~~ ~~d'une~~ ~~faute~~ ~~de~~ ~~phénomènes~~ . -

livre II.

De l'eau. - p. 90. " l'eau et l'air sont un seul et même élément. " -
" l'air chaud, on se refroidissant, retombe en eau. - "

Des crues du Nil. - p. 99. = " Est-ce l'abondance des pluies qui causent les crues du Nil? " ¹⁰
= " Faut-il les attribuer à quelque ~~un~~ ~~des~~ ~~astres~~? S'ils ~~ne~~ ~~devrait~~ ~~pas~~ ~~honorer~~ ~~les~~ ~~harants~~: ils n'ignorent pas que, pendant les pleines lunes, les eaux de la mer s'élèvent extraordinairement. "

Du mouvement de l'eau. p. 113. " Si l'aimant produit un mouvement ^{ment}
" dans le fer, à distance, pourquoi la mer ne s'élèverait-elle ¹⁰
" pas à l'action de quelque astre puissant? " -
p. 114 - " Cet astre est la lune. " -

Tremblements de terre. - p. 136. " La terre reçoit des secousses par suite ¹⁰
" d'un courant d'eau ou d'air qui s'échappe ou ¹⁰
" qui s'échappe. " -

LIBRAIRIE BOU
DE
ME COUSIN

Subtilités sur la vie, l'accroissement et la ^{destruction} des pierres.

Pourquoi l'ignorance prend-elle la direction des Potes ?
p. 150. "Effectum rei ~~conspicimus~~, causam vero
ignoramus."

3^eme livre - De la Generation. Il se sert du chaud, et du froid, comme causes. —
~~Admet~~ aussi les esprits animaux. —

4^eme livre - Des Apparitions en l'air. p. 370. ~~accident?~~ — ~~est-ce la~~ imagination? p. 373.
Est-ce la ~~lumiere~~ imagination? —

Les réponses de Vanini dans ce livre IV, sont
presque toujours dubitatives. An dicemus?
~~de I. de?~~ ~~Il~~
plusieurs ^{réponses} à chaque question. —

Des Présages. — il les nie et les rejette comme des fables,
p. 412-429. ~~Il~~, ~~sauf sa conclusion~~, il ~~plait~~ en ~~établir~~
la ~~vérité~~. —

Il admet l'influence des astres, (p. 467) entre autres
Mais quelquefois il la met en question, du moins
celle des comètes: p. 378-379. —

LIBRAIRIE
DE
M. COUSIN

Ibid. p. 354-356. ~~Dit~~ Plaisanteries d'un Athée sur St Paul et sur le mariage du Christ avec son Eglise. - C'est parce que les parents y ont pensé, que les enfants naissent en quelque sorte Chrétiens. - En outre, ils naissent avec l'esprit faible, et par conséquent propus à faire de bons Chrétiens.

C'est l'âme dans l'encre.

Ibid. p. 357-360. - ^{les Discours de l'Athée} Impietés sur la conduite de Jésus-Christ. L'Athée s'admire beaucoup ^{de son habileté} ~~sa~~ ^{habileté} en plusieurs occasions, et particulièrement lorsqu'il a prédit la venue d'un Antechrist. - Alexandre oppose à l'Athée cet argument: la mort de Jésus-Christ est celle d'un insensé ou celle d'un Dieu. Or, d'après toi-même, ce n'était pas un insensé: il était donc Dieu. L'Athée répond que ce n'était pas être insensé que d'acquiescer l'immortalité de son nom, par le sacrifice de quelques jours de cette vie. - Jules César dit qu'il a répondu à ces sottises dans son écrit: Du mépris de la gloire.

p. 360-361. - Moïse marchait toujours en armes, et fit périr 24,000 idolâtres en un seul jour; il avait engagé les Juifs à voler l'or et l'argent des Egyptiens, etc. -

Dial. 54. p. 406. - "Je me soumetts à la sainte Eglise Romaine, p. 407. - "Je ne veux pas voir la puissance de l'eau lustrale, puisque Alexandre, le Pape et le Pontife des Chrétiens l'a décorée de tout de privilèges... mais pour parler en philosophe, je dirai, etc. -

Vie.

p. 408-409. - Il développe les effets de l'eau froide: elle suffit pour faire parler divers ~~longues~~ pour arrêter les discours, etc. -

(8) Diakopi. —

Injunctes.

~~N. 114, 117. — Les amulettes.~~

N. 119. — Vendredi —
sur la generation des vieillards.

N. 199 - 207 — sur le 21^e de l'oiseau.

N. 221 - 244 — de l'occupation Malakli et Jemine.

N. 247 - 259 — de l'occupation Malakli et Jemine.

X N. 314, 315 et 499. Indivision prolongée.

de l'histoire d'Alens.

X N. 329, 330.

Extrait d'une histoire inédite du
 Parlement de Toulouse,
 trouvée parmi les papiers de
 M^r le Marquis de Catelet, pair de France,
 le dernier Président de ce parlement.
 (Pages 71 - 74).

BIBLIOTHÈQUE
 DE
 M^r COUSIN

17^{me} siècle

Verrini

M^r de Verrini ~~prêtre~~ à Badoué et mauvais moine
 en Guienne.

Les deux lettres ci-dessus

font partie de la collection

de la bibliothèque de la ville

de la ville de Paris

et sont déposées dans le

registre de la ville

1810

DE
LE COUSIN

1789

—

1789

Proclamation de la Convention nationale

du 10 août 1793

—

Aux fêtes, aux carrousels, aux courses, de bagues pour amuser le Duchesse De Montmorency succeda un spectacle tragique par le supplice d'un homme qui s'a plu à Des écrivains de rendre célèbre & même de justifier. Il s'agit De Lucili Vanini dont nous allons parler avec une certaine étendue, puisqu'il faut que nous en parlions. Les recherches que nous avons été à portée de faire ne serviront à le faire connaître que pour le rendre plus digne Du mépris & De la haine D'après à venir. Il semble que Vanini n'eut pas de choisis pour sa retraite le séjour d'un parlement connu De toute l'Europe pour être le plus inexorable en matière d'hérésie & d'irreligion; mais la providence y avoit peut être conduit ce monstre pour le faire étouffer Dès qu'il eut mis le pied à Toulouse. En 1617 les Capitouls le firent observer; ils l'arrêterent au mois De juillet 1618 & le enfermèrent Dans les prisons De l'hotel de ville, ou ne trouva sur lui qu'une bible, quelques écrits indifférens sur Des questions philosophiques & De théologie. On assure qu'il avoit donné des leçons De philosophie aux enfans Du premier président; mais la chose est impossible. C'est une erreur échappée à l'exactitude ordinaire De l'historien. De Lampydoc: les enfans Du premier président se pouvoient avoïr alors que D'au ans, puis qu'il n'avoit épousé qu'à la fin De 1615 Francoise De Chari sa première & Dernière femme. La Détention De Vanini fit découvrir les rapides progrès que la morale d'un pareil maître avoit faits. Il s'étoit annoncé pour un savant Du premier ordre, pour un philosophe élevé au dessus Des préjugés; car les philosophes incrédules croient avoïr le privilège De se vanter sans pudeur. Vanini parloit assez bien latin & avec une grande facilité. Il étoit haut De taille, & un peu maigre. Il avoit les cheveux châtains, le nez long & aquilin,

BIBLIOTHÈQUE
DE
M. COUSIN

archives de
l'hotel de ville.
la hist. de dang.
dit que ce fut
au mois de g. bre
v. s. p. 117.

archives de
l'hotel de ville.

ibid.

les yeux vifs & la pénétration applicable & ingénieuse. La profession de
 médecin qui il se vuid à exercer dans Toulouse n'étant pas le métier qui
 l'occupait le plus; il affectait de s'accréditer par des systèmes nouveaux
 dans la philosophie & dans la théologie. Il entra souvent en dispute avec
 ceux qui avaient le plus de réputation en ces matières, & il n'en sortait pas
 à son avantage, dit on, car il fut condamné d'être brevement ignorant
 parmi les Doctes en toutes les sciences, ainsi que les annales manuscrites
 de l'Hotel de ville. Il eut été difficile que des idées prises dans les
 rêveries de Cardan, d'averroës & de Souponace auteurs favoris de cet
 impie eussent fait un habile homme, un philosophe éclairé &
 judicieux.

Mathieu. hist.
 des troubles
 in 4°. p. 621.

ibid.

Les savaux avec lesquels Vanini s'étend mesuré à Toulouse découvrirent
 à travers de ces artifices & de ses déguisemens tous les principes d'un
 athéisme bien décidé. le fameux père Cotton qui prêchait le carême
 dans l'église St. Servais voulut avoir un entretien avec lui & il n'en
 remporta que de l'étonnement & de l'indignation. Ce n'est pas auprès des
 hommes instruits dans leur religion & réglés dans leurs mœurs que
 l'incrédulité trouve des accès ouverts & faciles. Des jeunes gens à peine
 sortis de collège avec toute l'imprudence de leur âge & toute la vivacité
 de ses passions devenant des disciples plus dociles, Vanini se empoisonnait
 plusieurs de ses maximes; il les renvaid adroitement dans la maison
 que il visitait se recommandant d'autre dieux que la nature même
 & le monde matériel. La licence de ses mœurs répondait parfaitement
 au libertinage de son esprit; et pouvait on attendre des mœurs
 régulières & un jugement sain d'un homme qui avait été maintes
 fois prêtre à Sadove & plus maintes moine au quème, chassé de son
 monastère. On a prétendu que le procureur general ne poursuivit cet impie.

l'avis & la sentence
 de Vanini à
 Rotterdam 1717.

que pour faire de la peine au premier président qui le protégeait; autre fable: une sottise de galanterie & la jalousie d'un président influèrent dans le malheur de Vainini & furent une des principales causes de sa perte. Sans perdre le temps à refuter des historiettes, avançons. Ce fut le 5 août 1618 que le parlement fit transférer Lucilius ou Jules César Vainini de prison de la hotel de ville dans celle de la conciergerie du Palais. Son procès commença d'être instruit. Le rapporteur fut nommé: c'était Guillaume de Catel l'un des magistrats les plus éclairés. La peur saisit l'âme du philosophe à l'aspect du danger qui menaçait sa vie; il devint hypocondre, il combattit le orthodoxe, il fit le dévot; il s'approcha plusieurs fois des sacrements, & joua assez bien son personnage pour embarasser les juges & faire différer le jugement de son procès. Nous savons même qu'il était sur le point d'être élargi quand un gentleman nommé François Hoffrit a déposer que Vainini lui avait soulevé nié l'existence de Dieu & s'était moqué en sa présence des mystères de la religion chrétienne. Le témoin confronté avec le prévenu soutint la circonstance sa déposition. Les ministres de Castres si on en croit un historien furent appelés pour interroger Vainini & assister à son interrogatoire. Il fut jugé par la grand' chambre & la tournelle. Là sur la sellette & interrogé sur ce qu'il pensait de l'existence de Dieu, il répondit qu'il croyait avec l'église un seul Dieu en trois personnes; que la nature d'annonçait la divinité; & relevant une paille qu'il aperçut à ses pieds, il tend les mains à ses juges & fait un assez long discours sur la preuve d'une providence qu'il tira du fief de cette paille & des changements admirables par lesquels elle a passé pour donner un épi; il concluait qu'un Dieu est le

archiv. de
 et not. de v.

Grammont. Hist
 de Louis. XIII.

createur & le père de tous les êtres.

Un auteur protestant n'eût été étonné que Vainini ait été condamné aux flammes après cet aveu. D'où la vindicte toute formidable qui elle eût dit il se serait contentée. C'eût supposé le sincère d'une rétraction ou il n'y en avait que les apparences démenties par un plan suivi & une profession ouverte d'athéisme prêché & enseigné. Le procès dura plus de 5 mois. C'étoit tout le temps qu'il fallait pour avoir des connaissances juridiques de la vie de Vainini contraint de sortir de Genève de Lyon de Jén. de Paris. On n'ignora pas le jugement rendu par la Sorbonne contre ses Dialogues de la nature qu'elle avait condamnés au feu. Il avait changé de nom en changeant de pays, & il se faisait appeler à Toulouse Loupée Visiglis. C'eût tous ce nom qui fut jugé & condamné comme atteint & convaincu d'athéisme, blasphème, impiété & autres vices résultant du procès à être traîné sur une chaise jusqu'à l'église St Etienne pour faire amende honorable, ayant derrière ses épaules un cartel avec ces mots: athéiste & blasphémateur du nom de Dieu, & à être conduit à la place du Solin ou assis sur un poteau - il aura la langue coupée, son corps brûlé, & ses cendres jetées au vent.

Cet arrêt fut prononcé le 9 février. En perdant espérance de vivre il quitta le masque & reparut ce qu'il étoit. Je le vis sur le tombereau, raconte le président Grammond, lorsqu'on le menait au supplice, se moquant du cordelier qui on avait mis auprès de lui pour l'exhorter à se reconnaître, il insultait à notre seigneur par des paroles execrables: « Il n'a de crainte & de faiblesse & moi je m'en suis intrepide ». Sa contenance embarrassée, son esprit égaré,

Entretiens par
M^r la croix.

Suiceron. P. 26.

archives de l'hôtel
de ville.

à son regard farouche démentaient la prétendue force d'âme, la fausse tranquillité dont il faisait parade, en s'écriant par intervalles qu'il mourait en philosophe. avant que d'allumer le bûche, le bourreau lui dit de présenter sa langue; ce qu'il refusa de faire. L'exécuteur à l'aide de tenailles dont il se servoit, & le cri que poussa Vanini fut une espèce de mugissement.

c'est à quoi se redressent la paix inalterable, la patience héroïque & le courage philosophique dont il a plu à certains gens de faire honneur à Vanini qui étoit né dans le royaume de Naples. Le messager de France lui mit dans la bouche cette réponse lorsqu'il fut commandé de demander pardon à Dieu, au roi, & à la justice: «il n'y a ni Dieu ni Diable; s'il y avoit un Dieu je le prierois de lancer une foudre sur le parlement comme de tout injuste & inique, & s'il y avoit un Diable je le prierois aussi de le engloutir dans les lieux souterrains; mais

puis qu'il n'y a ni l'un ni l'autre je n'en ferai rien.» ce discours vrai & sans doute que lorsqu'on le conduisit de la porte au faux, peu importe, a pris une autre tournure, dans un de ces recueils d'anecdotes toujours suspects. On y fait répondre à Vanini: «Il étoit sur qu'il ne croyoit pas qu'il y eût un Dieu, qu'il n'avoit jamais offensé le roi, qu'il donnoit la justice au Diable. L'aveu qu'on lui fit faire en présence des juges ne nous parait guères probable; car il leur déclara que jusqu'à la porte le projet conçu par lui & par treize théologiens de l'Europe de la doctrine de l'athéisme & que le France lui étoit échue en partage. Ce qu'il y a de bien sur c'est qu'il avoit parcouru bien de villes du Royaume dans le dessein de les répandre & que tout ce fut le terme de sa course vagabonde, de sa détestable entreprise & de sa vie qu'il perdit le 9 février 1619 dans les horreurs du supplice à l'âge de trente ou trente quatre ans.

Maye s'est retraité sur les éloges qu'il avoit données à la constance d'un impie.



x.
le président ne le vit sans doute que lorsqu'on le conduisit de la porte au faux, peu importe, a pris une autre tournure, dans un de ces recueils d'anecdotes toujours suspects. On y fait répondre à Vanini: «Il étoit sur qu'il ne croyoit pas qu'il y eût un Dieu, qu'il n'avoit jamais offensé le roi, qu'il donnoit la justice au Diable. L'aveu qu'on lui fit faire en présence des juges ne nous parait guères probable; car il leur déclara que jusqu'à la porte le projet conçu par lui & par treize théologiens de l'Europe de la doctrine de l'athéisme & que le France lui étoit échue en partage. Ce qu'il y a de bien sur c'est qu'il avoit parcouru bien de villes du Royaume dans le dessein de les répandre & que tout ce fut le terme de sa course vagabonde, de sa détestable entreprise & de sa vie qu'il perdit le 9 février 1619 dans les horreurs du supplice à l'âge de trente ou trente quatre ans.

Préfecture

de la

HAUTE-GARONNE.

Toulouse, le 24 juin

1841

Division.

N°:

Rappeler dans la réponse le numéro de la Division.

Monsieur le Préfet,

je me suis occupé de mon mieux de la recherche de tous les documents et de pièces originales de la procédure relative à la condamnation prononcée par le parlement de Toulouse contre le philosophe Hamini. le seul désir que vous ayez témoigné au sujet de cette découverte, a été un puissant aiguillon pour moi. mais malgré toutes mes démarches et mes explorations, j'ai éprouvé un sensible regret de n'avoir pu l'accomplir. encore maintenant mes investigations n'ont pu être tout à fait infructueuses. j'ai retrouvé dans le registre des arrêts de 1618 et 1619 celui qui fut porté contre le philosophe mentionné. cette pièce dont j'ai l'honneur de vous transmettre la copie, est du plus haut intérêt, comme document historique. lorsqu'on sait que son auteur de Hamini fit tous leurs efforts comme le dit expressément dans ses mémoires manuscrites M. De Malenfant greffier du Parlement, pour décliner dans cette affaire, la compétence du Parlement, et la faire tomber dans le main de l'inquisition, dont les juges dit le même Monsieur de Malenfant, ne condamnent, comme on le voit fort bien, qu'à de peines canoniques. cette observation du greffier de la cour du Parlement, devient importante lorsqu'on considère l'arrêt, qui renferme expressément, comme je l'ai noté sur la copie, le mot hérésie à moitié écrit.

B M

et effacé de suite. car, si parmi les crimes dont était accusé le napolitain Yamini dit usilio Pompeio - avait figuré tant soit peu le titre de l'incrimination d'herésie, son jugement n'était plus soumis à la juridiction immédiate du parlement, mais à celle de l'inquisiteur de la foi. et voilà l'application de tout et la preuve peut-être l'intérêt particulier que des sentiments qui n'étaient pas ceux de la justice, semblaient avoir inspiré pour la condamnation à certains membres du parlement accusés d'avoir été ses juges lorsque l'on savait bien que de quelq. personnes on rendait son ennemi. -

Catel qui fut rapporteur dans le procès criminel parut surtout se distinguer par l'acharnement particulier qu'il mit dans l'accomplissement. ^{de son office} Le discours qu'il prononça pour détruire l'effet qu'avait produit dans l'esprit des juges celui que fit Yamini pour prouver qu'il croyait à l'existence de Dieu se trouvait chez M^r De Caletan ou M^r Dumège via expressément au bureau l'air vu et l'air tu. Catel y accusait Yamini d'être le corrupteur de la jeunesse, de professer hautement le mépris de toute convenance en fait de mœurs, et surtout d'être adonné à la sodomie; d'avoir même initié à cette dépravation dans la débauche, plusieurs jeunes gens par des moyens infâmes. d'avoir une maison où il réunissait ses adeptes et où il leur donnait le leçon de l'immoralité la plus résultante, de la plus infâme corruption. - Ce discours écrit en entier de la main de Catel et portans en marge diverses citations était un bien précieux

Document.

Les lieux de la procédure de Calar se trouvaient aussi chez
 M^r de Catelan ~~seulement~~, ma dit M^r Dumege, en me montrant les
 une et le autre M^r de Catelan disait: il faudra que je ^{sois} ~~sois~~
 aux archives du parlement. Mais l'accident qui vint si ~~habilement~~
 le surprendre et lui enlever la vie a empêché sans doute, d'accomplir
 en entier, ce qu'on aurait dû faire à cet égard. cependant, on présume
 que M^r de Grammond a dû emporter le discours mentionné, qui
 avait assurément fait partie de la procédure de Sanini. celle
 de Calar a été vendue et depuis plus d'un an elle est dans les mains
 de M^r Le Procureur général qui l'a fait en de M^r Martorelle
 architecte à cette époque, et qui s'occupe d'un travail à ce sujet.
 M^r Dalleguier. page 3 des notes du volume de son histoire de tout ce
 dit sur le sujet du procès de Sanini.

La procédure de Sanini a été soustraite aux archives du Palais. le Parlement
 avait de registres secrets au les procédures touchant la religion et le pape
 étaient notées; c'étaient des archives qu'on ne montrait qu'à trop peu de
 personnes. Sanini était dans le ordre et dans son procès il et on s'question
 d'athéisme et de scandale donné par un ecclésiastique. La procédure etait peut être
 aux archives secrets; cependant rien ne prouve qu'elle y fut et quelle ait été
 enlevée dans la soustraction générale de ces archives; l'autre main peut être
 en avoir enlevé. j'ai trouvé l'arrêt qui condamne Sanini; cet arrêt qui
 n'existe pas au Palais, ne se trouve ~~plus~~ ^{plus} que j'ai vu, dans aucun ouvrage
 imprimé

il ~~est~~ a croire que puisque l'arrêt qu'on affirme ne pas exister
 au Palais a été retrouvé, peut être le même bonheur aura bien pour
 quelques pièces de procédure y afférentes, tout les moyens sont pris
 du main, pour obtenir ce résultat. il y a peut être 15000 Sans
 qui nous parait venue depuis des siècles. il est bien permis
 à l'espérance de placer son objet dans quelque un d'eux - pour si
 cache et enfoncé qu'il y soit, sujet condamner Monsieur Le Biais
 que je saurai le découvrir et pour le signaler de suite. l'incertitude
 même au bon est, le sague qui ~~est~~ ^{est} dans les idées au sujet de
 cette procédure, tout, me porte à croire, que quelque un de

circonstances et de Particularités qui s'y rattachent existent
probablement encore confinés dans quelques un des Dacs en
question. Tout l'ensemble et l'ensemble de disposition auront
sans doute conservé plusieurs documents importants contre
des entreprises et des actes peu favorables à la formation et à
l'intégrité de l'Archiver.

Monsieur Le Préfet, j'ai l'honneur de vous
adresser avec respect et dévouement
votre très humble et très obéissant
Serviteur
G. Perronne

BIBLIOTEQUE
MUSÉE
N° 1000

Toulouse le 23 Mars 1843

Monsieur Romiquiere, Pair de France &c

Monsieur

BIBLIOTHÈQUE
DE
M. COUSIN

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur
de m'écrire. Je ne saurais comment vous exprimer les
sentiments que j'ai éprouvés, en apprenant l'intérêt
dont Monsieur le Comte Bartalis, madame la vicomtesse
sa belle fille et vous, voulez bien m'honorer.

Enfin, Monsieur, nous n'avons pas encore trouvé la
procédure Yarnin. J'aurais eu l'honneur de vous
le faire savoir courrier par courrier, si je n'eusse pas
vivement désiré vous en envoyer une copie. Je l'ai
cherchée et je ne l'ai pas encore trouvée. Je l'avais
déjà cherchée, lorsque M. Floret me la fit demander
par l'intermédiaire de Monsieur Belhomme, et je
mes recherches, qui durèrent cependant trois semaines,
ne furent pas plus heureuses à cette époque qu'elles
ne l'ont été ces derniers jours. Il y a néanmoins une
si grande quantité de liasses à examiner encore, que
je ne désespère pas de la trouver. Compter sur tous
mes soins pour trouver cette procédure, si elle est
dans nos archives.

Monsieur Floret ayant quitté Couloare, son départ
me fit suspendre les recherches, parce que je pensai que
notre ex-spect ne demandait la procédure que pour lui.
Si j'avais su que Monsieur Cousin l'eût demandée,
je l'aurais cherchée, ainsi que j'avais le faire, jusqu'à ce
que j'eusse parcouru toutes les sacs contenus dans
les liasses où j'aurais pu espérer la trouver.

Je ne puis, en ce moment, vous assurer que
la tentative rendue contre l'impie Uclio (vanini)

Messieurs Courtade, Barry, Belhomme, Gatin,
Arnoult &c n'ont jamais cherché, dans nos archives,
la procédure Vanini. Personne, excepté moi aide et moi,
n'a touché les sacs où il aurait été possible de la
trouver. J'ai l'honneur de vous certifier qu'aucun des
Messieurs n'est même venu aux archives, depuis
mil huit cent trente neuf (mois d'octobre) époque
à laquelle j'ai succédé à feu Monsieur Mortorel.
Je me trompe: Monsieur Belhomme est venu deux
fois aux ^{archives}, la première, pour venir me dire que
Monsieur Floret me priait de chercher la procédure
Vanini; la seconde fois, pour chercher des arrêtés
statifs à l'université, demandés par Monsieur
Beriat. Saint-prix, professeur de droit à Paris.
Mais, je le répète, Monsieur Belhomme, pas
plus que les autres Messieurs désignés dans votre lettre,
n'a point cherché la procédure Vanini.
Cette recherche exigera beaucoup de temps.
Les liasses sont formées de sacs de tous les

siècle; et il arrive même souvent que la même liasse
 contient des sacs appartenant à diverses Chambres du
 Parlement. N'importe, le Desir de vous être agréable à
 vous, à Monsieur le Comte, et à Madame la Comtesse
 Portalis et à Monsieur Cousin m'engageront à
 suspendre mes travaux de tous les jours, pour me livrer
 à de nouvelles recherches de la procédure Vanim.

Quant à la procédure Calais, nous n'avons que
 celle des Capitouls. Celle devant le Parlement est égarée.

J'éprouve les plus vifs regrets de ne pouvoir pas
 vous répondre d'une manière plus satisfaisante,
 d'unoins et comment. Puissé-je être plus heureux
 un peu plus tard!

Si je l'osais, je vous prierais, Monsieur, de vouloir
 bien offrir à Monsieur le Comte et à Madame la
 Comtesse Portalis l'hommage de mon respect
 et vous, Monsieur, veuillez agréer l'expression de
 toute ma reconnaissance pour le bien que vous avez
 cru devoir dire de moi et pour les sentiments
 que vous avez bien voulu m'exprimer dans votre lettre.
 Je m'efforcrai toujours, loyer en sûr, de conserver
 votre estime et votre bienveillance.

J'ai l'honneur d'être,
 avec une haute considération,
 votre très humble et très reconnaissant
 serviteur

J. Lelaport, av.

J'ai l'honneur de remettre à mi votre
 moyen ce que désire mi de Bastard, mais j'en ai pas de répétition
 et je suis obligé de feuilleter plusieurs registres. Je
 n'égarerai pas la note de mi de Bastard.

Extraits
du
Registre del'Hotel de Ville
de Coulouse

BIBLIOTHEQUE
DE
ME COUSIN

ou

l'on trouve quelques notes sur l'armini.

BIBL.
M. COUSIN



(69)
1617

de Paris, de Toulouse et un de chacun des autres parlements du Royaume, demaniera que ce nouveau tribunal parcourait tous les parlements avec autorité d'y faire le proces en dernier ressort aux officiers contre lesquels il y aurait des plaintes.

C'était porter un attentat manifeste a un privilege, a un droit dont les parlements sont les plus jaloux. aussi bien l'on que cette proposition fut accueillie, l'assemblée supplia le Roy de maintenir ses cours de Parlement dont l'autorité n'est que la sienne ^{dans les} prerogatives qu'elles ont de juger elles mêmes leurs officiers qui leur sont denoncés: suppose qu'on fit passer directement dans la main du Roy les chefs d'accusation contre les magistrats de ses parlements, sa Majesté etait encore supplie par l'assemblée de recevoir de pareils memoires aux procureurs generaux qui auraient soin de poursuivre la punition des coupables.

merc. Jean

BIBLIOTHEQUE
DE
M. COUSIN

Le Premier President ne revint pas sitot, il fut retenu a Paris pour conférer avec les ministres sur des arrangements a prendre contre la disposition prochaine des religionnaires a renouveler les guerres. il ecrivit aux capitouls qu'il avoit fait fabriquer a Rouen 1000 mousquets pour être deposez dans l'arsenal de Toulouse. Le siege de montauban et des autres places calvinistes dans le haut languedoc furent faits avec le canon et l'artillerie tirée de cet arsenal. Le Premier Presid. trouva a son retour un president a mortier de moins dans la compagnie la mort avoit enlevé Antoine de l'étang conseiller d'état sénéchal de la ville de Montpellier de la marque lieutenant general au presidial de Brive la Gaillarde neveu d'un ambassadeur en Espagne par sa mere Louise de juis et frere de Christophe de l'étang escheve de carcassonne et commandeur de l'ordre du St Esprit. Le president avoit eu dans la maiere de guide avec le duc de mayenne et le malheur d'y contracter les engagements les plus etroits avec la ligue. Le bon limousin deputé aux fameux états de Blois qui furent aussi finette à Henri III qu'au duc de guide les richesses de mon.

M. de

de l'étang qui ne laissa pas d'enfant le mirent a portée d'illustrer un heritier en la personne de Christophe maynard son neveu et de faire du bien à la société. Sa memoire vivra par les établissements utiles qu'il a fait dans sa patrie les fondations d'un college et d'un monastere de Ste Ursule y conserveront le souvenir de son amour pour les lettres et son zele pour la religion. Les preuves qui nous restent de son habileté dans la jurisprudence et de son travail sur l'histoire font voir que les magistrats savaient etudier jusques dans le tumulte des guerres civiles. Le president de l'étang etait arrivé à la * 76^e année de son age lorsqu'il mourut

voilà son epitaphe

notice de son ouvrage

* on lit dans le dict de moreri à l'art de l'étang qu'il mourut age de 99 ans à Toulouse; qu'il fut nommé 1^{er} Presid. à la chambre de l'édit et qu'il eut part à l'établissement des justices à Toulouse. ce sont trois erreurs. Il mourut à castron où il presidait à la chambre de l'édit ainsi que tous comme les autres presidentes à mortier, s'il n'avoit jamais été aucune fois president de ce tribunal. les juges etoient établis à Toulouse plusieurs années avant que M. de l'étang entrât au Parlement.

* on lit dans le dict de moreri à l'art de l'étang qu'il mourut age de 99 ans à Toulouse; qu'il fut nommé 1^{er} Presid. à la chambre de l'édit et qu'il eut part à l'établissement des justices à Toulouse. ce sont trois erreurs. Il mourut à castron où il presidait à la chambre de l'édit ainsi que tous comme les autres presidentes à mortier, s'il n'avoit jamais été aucune fois president de ce tribunal. les juges etoient établis à Toulouse plusieurs années avant que M. de l'étang entrât au Parlement.

70
1618.

le 9 Decembre 1617, son tombeau orné de la statue en marbre et accompagné d'une épitaphe est sur la porte de l'église métropolitaine de Toulouse dont il est bien fait.

Les besoins de l'état et l'épuisement des finances avait du entrer dans la délibération de l'assemblée à Rouen. mais il était plus facile de concevoir de la nécessité d'accorder du secours au Roy, que des moyens de tirer l'argent des peuples accablés par le malheur de tant de guerres. c'est presque soulager les Sujets que de leur demander de l'argent sous un autre nom que celui de nouveaux impôts qui les effrayent. le ministre s'avisâ de regarder les grefes de la province recorde de 1600000 les états de languedoc y consentirent à une condition qui fut acceptée par les commissaires du Roy ce fut que le produit de 3% de l'augmentation par quintal sur le sel servirait à racheter les grefes, mais les conditions ne furent pas du goût des ministres, le conseil les cassa par un arrêt adressé au parlement avec des lettres de justice pour enregistrer l'édit qui ordonnait la vente et l'aliénation des grefes à faculté de rachat. rien de plus singulier que le cours des circonstances qui se mêlèrent dans cette affaire le syndic de la province s'opposait à l'enregistrement. les deux avocats généraux en l'absence du Procureur Général firent des requêtes totalement opposées. l'avocat général More de Caluire repusait les oppositions du même syndic qui presenta une requête à l'effet de recuser plusieurs officiers de la cour. l'autre avocat Général, Jean Baptiste de Ciron craignant que les efforts de son collègue ne prévalût dans l'esprit des juges recusa le parlement entier à la réserve de quatre conseillers, ce qui n'était jamais peut-être arrivé.

Dans ces embarras après de hautes tumultueuses les avis se parta gèrent, les uns opinèrent à contraindre l'avocat Général Ciron de borner ses recutations au tiers de la compagnie suivant les ordonnances. les autres voulaient renvoyer le tout à sa majesté, puis qu'il n'y resterait pas le nombre suffisant de juges pour former un arrêt. les troisièmes demandoient la restitution usitée et sans borner de l'avocat Général Ciron fut absolument rejetée et en fin il resulta de ce conflit d'oppositions que la cour sans avoir égard à la requête de cet avocat Gen. et aux requêtes du syndic de languedoc procéderait à la verification de l'édit. 3% voir contre 30 les présidents à mortier ayant tout opiné à l'enregistrement furent pencher la balance. l'édit fut publié le 10 may et la concorde retourna dans le palais.

On n'entendit plus à Toulouse que le bruit des préparatifs pour recevoir la jeune duchesse de montmorency que la principale noblesse de la province accompagnait le Duc son époux gouverneur de languedoc avait demandé qu'on rendit les mêmes honneurs à la duchesse qu'à lui-même. tout avéré qu'il était malgré l'autorité dont il était revêtu il n'avait pu engager les capitouls à faire

merc. de France
Grammond. hist.
Ludov. XII

(71)
(1618)

Sortis les milices de la ville pour aller au devant de son épouse. Les capitouls s'obstinèrent à dire que cet appareil militaire n'était pas destiné pour une femme, que ce serait une nouveauté peu convenable, et que des bals, des danses, des amusements attendaient la duchesse, il fut tenu un conseil général de ville à la demande du Duc pour décider d'un cérémonial de cette nature. Pierre de Barthelémy Sieur de Gramont sous Doyen se rendit en qualité de commissaire au Parlement. Son crédit et son éloquence ne furent pas de trop pour déterminer une bonne partie des gens de bien par respect ce que la complaisance devait faire accorder aux desirs du Duc de Montmorency. ce magistrat est le père de Gabriel Barthelémy de Gramont conseiller de puis le 22 Decembre 1618. Résid. en la 2^{me} chambre des enquetes en 1624 et historien de regne de Louis XIII. le fils n'aura cru que cette qualité fut l'empêchement rendre justice dans son histoire aux vertus de son père dont la loué l'expérience et la sagesse; éloges confirmés par le choix du Parlement qui le députa l'année suivante comme un autre Nestor vers la ville de Montreuil pour l'encourager et la résoudre à soutenir un siège contre les efforts des rebelles.

Aux fêtes, aux carousels, aux courses de bagues pour amuser la Duchesse de Montmorency, succéda un spectacle tragique par le supplice d'un homme qui il a plu à des écrivains de rendre célèbre et même de justifier. Il s'agit Lucilio Vanini fameux athée dont nous allons parler avec une certaine étendue, puis qu'il faut que nous en parlions. les recherches que nous avons été apportés de faire, ne serviront à le faire connaître que pour le rendre plus digne du mépris et de la haine des ages suivants.

Il semble que Vanini n'eut pas de choix pour sa retraite le séjour d'un parlement connu de toute l'Europe pour être le plus incorruptible en matière d'hérésie et d'irreligion. mais la providence y avait pour être conduit ce monstre pour le faire plutôt étouffer. car qui eut mis le pied à Toulouse en 1617 les capitouls le firent observer ils l'arrêterent au mois de juillet 1618. et l'enfermerent dans les prisons de l'Hotel de ville, on ne trouva sur lui qu'une bible, quelques écrits indifférents sur des questions philosophiques et de théologie on assure qu'il avait demandé le cours de philosophie aux professeurs de premier président, mais la chose est impossible c'est une erreur échappée à l'exactitude ordinaire de l'historien de la langue. les enfants de St. Résid. ne pouvait avoir alors que 2 ans puis qu'il n'avait épousé qu'à la fin de 1615.

françoise de clari la première et dernière femme. la détention de Vanini fit découvrir les rapides progrès que la morale d'un pareil maître avait fait. il n'était anoucé pour un savant du premier ordre, pour un philosophe élève au dessus des préjugés; car les philosophes incrédules étoient arrivés au privilège de se vanter sans pseudos. Vanini parlait assez bien latin et avec une grande facilité; il était haut de taille et un peu maigre; il

BIBLIOTHEQUE DE M. COUSIN

archives de l'hot de V. Histoire de Lang. dit que ce fut au mois de juil. 1618. V. p. 507

archives de l'hot de Ville

(72)
(1618)
ibid

il avait les cheveux châtains le nez longuet aquilain, les yeux vifs et la
fisionomie agreable et ingenieuse. la profession de medecin qu'il se mit a
exercer dans Coulouze n'estoit pas le metier qui l'occupoit le plus; il affectoit
de s'accréditer par des bibles nouvelles dans la philosophie et la theologie.
Il entra souvent en dispute avec ceux qui avoient le plus de reputation
en ces matieres, et il n'en sortoit pas a son avantage, dit-on car il fut
convaincu d'estre brevement ignorant par un les doctes en toutes les sciences,
ainsi que ses annales manuscrites de l'hot. de ville. il eut été difficile que
des idées pueriles dans les reves de Cordan, Saverol, et de pomponace
auteurs favoris de cet impie eussent fait un habille homme un philosophe
eclairé et judicieux

Mathieu hist.
des troubles
in l. 2. p. 620

Les savans avec les quels Janini étoit mesuré à Coulouze decouvrirent
autrement de son tartifice et de son deguisement tous les principes d'un malin
bien decide. le fameux P. coton qui prechoit le carême dans l'eglise St. bernain
voulut avoir un entretien avec lui et il n'en remporta que de l'etonnement
et de l'indignation. ce n'est pas auprès des hommes instruits dans leur
religion et regler dans leurs mœurs que l'incroyance trouve des accaparements
et faciles. des jeunes gens apres sortir du college avec toute l'impression
de leur age et toute la vivacité des passions devenant des disciples bien
plus dociles. Janini en empoisonnant plusieurs de ses maximes il les faisoit
adroitement dans les maisons qu'il visitoit ne reconnaissant d'autre dignité
que la nature materielle, et le monde materiel. la licence de ses mœurs
repondoit parfaitement au libertinage de son esprit. et pouvoit-on attendre
des mœurs reguliers et un jugement sain d'un homme qui avoit été un mauvais
pretre a padoue et un plus mauvais moine en quienne, chassé de son
monastere - on a pretendu que le procureur general ne poursuivit cet impie

martinien commun
gens.

la vie et les et d'animales esprits a pousser le proces avec la derniere rigueur que pouvoit
faire la peine au Presid. qui le protegeoit autre fois, un intrigue
de galanterie et la jalousie d'un president influerent dans le malheur
de Janini et furent une des principales causes de sa perte.

la vie et les
sentiments de
Janini a
Notre-dam 1717.

La perte se tenta à refuter des historietes avancées. ce fut le 30
1618 que le Parlement fit transférer l'incision ou julien chez Janini,
des prisons de l'hot. de ville dans celle de la consergerie du palais.
Son proces commença d'estre instruit le rapporteur fut nommé Etienne
Guillaume de catet l'un des magistrats les plus éclairés. la peine
saisit l'ame du philosophe à l'aspect du danger qui menaçoit sa vie
il desint hypocrite, il contrefit l'ortodoxe, il fit le degot, il s'approcha
plusieurs fois des sacrements et joua avec bien son personnage
pour embarasser les juges et faire diffier le jugement de son
proces. nous sçavons mieux qu'il étoit sur le point d'estre elargi,
quand un gentilhomme nommé Raucouy l'offrit à déposer que Janini
lui avoit souvent nié l'existence de Dieu et s'étoit moqué en la presence

archiv. de
l'hot. de G.

Gravoué
hist. de
hudox. 2. 111

des mystères de la Religion Chrétienne. le témoin confronté avec le praveu, soutint et circonstancia sa deposition. les ministres de cetter sioueneront un historien furent appellez pour interroger Janini et assister à son interrogatoire. il fut jugé par la grand Chambre et la tournelle. là sur la scelle de son roye sur ce qu'il pensait de l'existance de Dieu, il repondit qu'il croyoit avec l'Eglise un seul Dieu en trois personnes, que la nature demoustrait la divinite et relevant une paille qu'il appertut à ses pieds, il tend les mains à son juge et fait un assez long discours sur les preuves d'une providence qu'il tire d'atca de cetter paille et des changements admirables par lesquels elle a passé pour donner un qu'on en concluait qu'en Dieu est le createur et le pere de tout les etres.

(73)
(1619)

mathieu ibid

Un hoteur protestant s'est etonné que Janini ait été condamné aux flammes apres cet aveu dont l'inquisition toute formidable qu'elle est, dit il, se seroit contenté. s'est suppose la sincerite d'une retractation ou il n'y en avoit que les apparences, demontret par un plan d'insinuation profession ouverte d'haleisim preché et enseigné. le proces dura plus de 5 mois, etait tout le tems qu'il falloit pour avoir des courtesances juridiques de la Jure Janini contrainte de sortir de Geneve de Lyon de Geneve de Paris. on y ignore pas le jugement rendu par la Sorbonne contre ses dialogues de la nature, qu'elle avoit condamnée au feu. il avoit engagé de nouveau changeant de papier, et elle s'est appellee à Louviers sous le nom de Vigilie. s'est sous ce nom qu'il fut jugé et condamné à mort. commatent et convaincu d'athéisme, blasphème, impiété, et autres execrations tant de proces, à être traité sur un chay jusque à l'eglise St Etienne pour faire un grand bonnet de papier devant son front un cartilage en un autre, althie et blasphémateur du nom de Dieu, et à être conduit à la place de la Salpêtrière ou assis sur un pote il aura la langue coupée puis sera étranglé, son corps brûlé, et les cendres jetées au vent.

Entretien grand M. la croix

BIBLIOTHEQUE DE M. COUSIN

picaron. E. B.

archiv de l'hot. des.

Et arret fut prononcé le 27 fevrier en perdant esperance de vivre il quitta le masque et reparut ce qu'il etait je le vis sur le tonnerre, raconte le president grandios lorsqu'on le menoit au suplice se moquant de cordilliers qu'on avoit mis pres de lui pour l'exorter à se reconnaître il insultait à notre sagesse par des paroles execrables: il s'ua de crainte et de faiblesse, et moi je meurs intrépide. sa contenance embarrassée, son esprit egaré et son regard farouche demantait la pretendue force d'ame, la saine tranquillité dont il se fait parade, en s'ecriant par intervalles qu'il mourroit en philosophe. avant que d'allumer le buche le bourreau lui dit de presenter sa langue, ce qu'il refusa de faire. l'executeur à l'aide de tenailles dont il se seroit, et la langue poutte Janini fit un espee de mugissement.

C'est aqur se reduisirent la pais inalterable, la patience heroique et le courage philosophique dont il a plu à certains gens de faire honneur à Janini qui etait né dans le Royaume de Naples. le mercure de France

Baile s'est retrouvé sur les lieux qu'il avait donné à la constance d'un impie

74
1649

lui met dans la bouche cette rponce, lorsqu'il fit commande de demander pardon à Dieu, au Roy et à la justice, il n'y a ni Dieu, ni Diable. S'il y avait un Dieu je le prierais de leurrer une foudre sur le parlement comme de tout injuste et inique, et s'il y avait un Diable je le prierais aussi de l'en goulter dans les lieux souterrains, mais puisqu'il n'y a ni l'un ni l'autre je n'en ferai rien ce discours vrai ou faux peu importe après une autre tourmente
+ ce préhensif n'est
vit sans doute que
lors qu'on le condui
sit de la porte de
l'église métropolitaine
à la place du
Salin. il était sur
le tombeau
cause du grand tour
qu'on lui fit faire
on ne le traîna sur
la claie que jusqu'à
la porte de l'église
de St. Pierre où il
fit l'amandement
ble.

Particularia
+ ce préhensif n'est
vit sans doute que
lors qu'on le condui
sit de la porte de
l'église métropolitaine
à la place du
Salin. il était sur
le tombeau
cause du grand tour
qu'on lui fit faire
on ne le traîna sur
la claie que jusqu'à
la porte de l'église
de St. Pierre où il
fit l'amandement
ble.

Il n'eut pas été possible que le projet de Janini et de ses associés s'il eût été
entendu dans l'Europe, du moins à un certain point, en général pour séduire
les hommes, il ne faut pas leur débiter des maximes trop de créer par elles
même, parce qu'ils aiment spéculativement l'ordre et la sévère. Mais
l'ayant parfaitement compris, lors qu'il proposa son herésie sous les dehors
imposant d'une réforme les disciples vantaient l'ordre leur obéissance et
leur soumission aux puissances établies de Dieu pour gouverner les
peuples, et n'envisageant que par degré au plus haut point où les esprits
pouvaient aller. L'édit enregistré par le Parlement de Toulouse le 6 Decembre
pour la restitution des biens ecclésiastiques que les huguenots avaient usurpés
dans le cours de plus de 60 ans disposa la secte dans toutes les
provinces du Royaume à une révolte générale il y avait déjà eu des mouve-
ments dans le bas visarais où le Parlement avait envoyé un de ses officiers
chargé de veiller par lui-même à l'exécution d'un arrêt rendu pour pacifier
cette contrée. ce magistrat était Gabriel de masneque conseiller à la cour
et homme intègre sous une robe de magistrat. Le mariage futur de la
Dame de prisac veuve d'un chef de protestants avec un seigneur catholique
du pair avait jeté l'allarme parmi les religionnaires du visarais. la
ville de prisac fut en particulier le théâtre d'une rébellion, le syndic du
visarais en avertit le commissaire du parlement qui prit courageusement
le chemin de cette ville séditieuse. comme il en approchait deux habitants
virent à sa rencontre, ils le conjurèrent de s'arrêter s'il ne voulait exposer
son caractère et sa vie. sa rponce fut (*) homme à un de ses vœux ravaux
du vieux système de la république. J'yrai quelque soit l'évènement qui
m'attendez je suis né pour le service du Roy, et s'il le faut je mourrai
quibus ille ad futurum se sine mora quid quid fata pararent. in hoc servatum ut regi cum viveret
uni illi si opus foret aueretur. hitt. protestata rebellionis

Martene.
Neg. Des
Cordonnans.
Grand. hitt.
protest. rebelle.

pour son service. apres cela, M^o de Masseau se remet en marche, arrivant
 porter de prison, les consuls viennent audevant de lui pour l'assure que tout
 rentrerait dans le devoir. le député du Parlement replique qu'il en veut croire
 qu'un témoignage de ses yeux, il entre dans la ville se fait ouvrir la
 porter du chateau, pour conférer avec la dame de Pevra dont la passion pour
 l'époux qu'elle avait choisi avait écarté les menagements qu'entendit demander la
 celebration de son mariage.

Ce fut le prelude de la guerre civile que l'assemblée de la Rochelle allait
 rallumer, des religionnaires du ressort s'y etaient réunis malgré la diffidence
 Roy et les arrêts du Parlement. la ville de Toulouse se remit sous sa garde, elle
 se hata de remplir son arsenal ou convint d'un conseil general de ville
 au quel presiderent plusieurs officiers du Parlement d'acheter 1000 piques et de
 faire fabriquer des mousquets par l'excellent artiste M^o Bachelier, aussi habile
 le dans son art que l'avait été dans le sien, Pierre Bachelier, qui sous le
 regne de Francois I avait apporté d'Italie et de l'école de Michel Ange à Toulouse
 le grand gout de l'architecture.

Les emplois publics devant dans les conjonctures de paroitre plus
 porteurs & remplis, le Senat crut devoir qu'il les de plus pres à l'élection de
 nouveaux capitouls. le jour fixe par la coutume pour cette election était le
 25. 9. bre nous ignorons la raison que le Parlement eut de s'opposer à l'ottel
 ville de renvoyer au 26 de ce mois la nomination de ces magistrats munici-
 paux, mais nous savons que les electeurs ne s'y turent pas à cet ordre
 qu'ils passerent au delà ~~de la mer~~ et que le procureur general appela de cette election
 aussitot cassée par la grand chambre et la tournelle assemblee, qui nous
 merent en même tems d'autres capitouls, la maison de ville delibera de ce
 pourvoir devant le Roy et fit partir en consequence un gentil homme d'avis
 au sénéchal, dont la premiere election était principalement l'ouvrage.
 ce pendant le greffier etaine de marenfaut arrive à l'hotel de ville, et en
 joint, de la part du Senat aux capitouls en place de se conformer à l'arrêt qui
 avait été rendu ceux-cy apres une conference qu'ils turent firent appeller leurs
 successeurs nommés par le parlement et les conduisirent chez le vicquier pour
 preter le serment ordinaire. mais le sénéchal de la ville s'y trouva et fit des protes-
 tations en vertu des privileges de Toulouse et de son apel interjeté devant
 le Roy. un nouvel arrêt cassa des lors une deliberation prise le 7 novembre devant
 l'hotel de ville, ordonna qu'elle serait effacée des registres publics, et pria
 les chefs de consistoire et durland d'aller comme capitouls aux conseils de
 l'hotel de ville, et les interdit de la postulation comme avocats pendant deux
 années.

Cette querelle parvint jusqu'au Roy, sa majesté commanda au procureur
 General d'envoyer les motifs de l'arrêt du 27 nov. et aux capitouls d'aller
 apprendre ses volontés de la bouche du Resid. ils y allerent mais
 le premier magistrat leur fit dire qu'il ne pouvait leur donner audience.

75
1619

marc de France
archis. de
l'hot de v.
de Toulouse

Reg du P.
M. N. de M.

BIBLIOTHÈQUE
DE
M. COUSIN

Jean de
Carnasson

(76)

(1620)

Neg des ordonn.
de J. par seconde
cel arret est du
17 janvier 620

et le lendemain il se transporta à l'Hotel de ville ou il leur notifiqua la volonté
 du Roy etait qu'ils abandonnassent leur charge aux 8 successeurs que la cour
 leur aroit nommez. le nombre des capitouls fut anciennement de 12. Charles
 le reduisit à quatre en 1389 et le fixa à 8 par ses lettres de 1391.
 le chef du consistoire et d'artaud furent reestablis dans leurs droits par un
 arret du conseil qui declara que le Parlement ne pouvait prendre connais-
 sance de l'election des Capitouls que dans le cas ou l'abus et le delict braint contraires
 des divisions domestiques comme il etait souvent arrivè cederent la place
 aux preparatifs de la defence commune. l'assemblée de la rochelle avoit
 publié des reglemens par les quels elle divisoit toute la France en 8 cercles
 et Departemens ou elle établissait autant de capitaines generaux pour
 commander à tous ceux de la Religion pretendue reformée. le cercle du haut
 languedoc et de la haute Guienne fut le partage du Duc de Rohan qui
 se tarda par à y lever l'estendard de la guerre, dont il pretextait l'edit
 pour la restitution des biens de l'Eglise Catholique dans le Bearn. tous
 les eclesiastiques des deux chapitres de montauban y furent arrester
 le 17 Decembre enfermez dans le palais Episcopal et ensuite relachez
 pour n'avoir que la ville pour prison. les huguenots de Coulouze furent
 avertis de songer à leur sureté par une prompte retraite. mais le Parlement
 pour rappeler au parti protestant l'idée des anciens edits de paix, par
 l'exemple de sa moderation defendit aux catholiques du haut languedoc
 d'oser de represailles, et fit assurer les Religioneux de Coulouze qu'ils
 n'avaient rien à craindre, malgré les menaces que la ville de castres
 faisait aux catholiques. elles en etaient venues au point que les officiers
 du Parlement qui seroient dans cette chambre supplierent le Roy
 de requier à Coulouze, en ajoutant qu'ils etaient inutilles à son service
 dans la ville de castres, et qu'ils avaient eu la douleur de voir les
 magistrats religionnaires refuser l'enregistrement de la declaration de
 la majesté afin de faire cesser les assemblees de la rochelle et de Jean
 D'angeli sous peine pour les protestants du Royaume d'etre privez du
 benefice des chambres supparties dont les causes seroient renvoyées
 au Parlement. les consuls de montauban avaient reflechi sur les violences
 exercées dans leur ville, et habiller à les colorer d'une demarche de
 precaution necessaire contre le Dessin des catholiques ils ecrivirent
 au P. S. pour savoir s'ils pouvoient se rattacher sur la fonde
 edits de pacification. le clerge de montauban ecrivit dans le même tems
 au magistrat pour l'informer de l'indigne traitement que les membres de
 l'Eglise avoient receu et pour le consulter sur la maniere de reestablis le service
 divin. la lettre des consuls de montauban au P. magistrat du ressort
 etait dans un style qui n'avoit par l'humour de la soumission et de la prière
 l'inaction des catholiques qui n'avoit servi qu'à augmenter l'aurore
 des religionnaires ne fut par longue tout se mit en mouvement à Coulouze
 deux ans apres le Parlement cassa l'election des capitouls parce qu'elle ne comprenait trois
 associés dans le nombre des 8 capitouls contre les anciens reglemens du Parlement. M. de M.

Mathieu hist.
des troubles G.
m. 4.

idem

les ecclésiastiques du diocèse y furent une assemblée dont le résultat fut de lever
 et d'entretenir à leurs frais trois compagnies de gens d'armes et 500 hommes
 d'infanterie le Parlement autorisa cette délibération sous le bon plaisir du
 gouverneur de la province qui envoya de son languedoc des commissions
 de capitaine en blanc, pour être remplis du nom de ceux que le tout voudrait
 nommer. la forme de ces commissions expédiées au nom du Parlement peut
 exciter la curiosité de nos lecteurs les voici

La Cour de Parlem. pour le Roy à Toulouse à N. en suivant les ordres
 par elle donnés pour l'exécution de la délibération tenue dans le Diocèse de
 Toulouse, et commission de M. Montmorency lieutenant general en languedoc,
 il vous est injoint d'aller et mettre en pied la compagnie que d'ont pour
 voir la ville de N. et lieux adjacens pour le service du Roy. S'opposer
 aux attentats des perturbateurs du repos public et vous accompagner aux
 lieux qui seront donnés par celui qui commandera aux troupes du haut
 languedoc, en joignant aux habitans des villes et villages du ressort vous
 recevez et votre dite compagnie fait à Toulouse en Parlement le 26
 Juin 1621. Signé de Malefant.

77
 1620

Reg. du P.
 M. N. de. m.

BIBLIOTHEQUE
 DE
 M. COUSIN

On s'appertut bientôt que c'est armement serait inferieur aux forces
 religionnaires. l'adenechautie de Toulouse s'assembla pour mettre la troupe
 catolique en état de se faire craindre la présence des esques d'altie
 layans et de sieurs et les barons deputer des villes n'empcha point une
 diversité d'avis ou plutôt ne fit que la produire par la raison que deux autorités con-
 courent rarement à l'usage des mêmes moyens ainsi cette assemblée se separa sans
 avoir rien décidé. Il semble que le Parlement l'eut pressé, ayant envoyé quelque
 jour au paravant le conseiller de maistre au duc de mont morency pour lui
 représenter que la présence devenait absolument necessaire dans le haut lang.
 le retour du député apprit que le duc ne pouvait abandonner le bas lang.
 qui était extrêmement agité mais que le gouverneur agréait bien ce que le
 parlement avait fait, et l'en rapportait à la sagesse et à la vigilance de la
 compagnie; pour tout ce qu'elle jugerait apropos de faire. M. de montmorency
 envoya dans le même temps le sieur de Maubelens pour commander l'infan-
 terie et des pouvoirs jans de cornillon pour commander la cavalerie avec
 des commissions de capitaine en blanc pour être remplis au choix du par-
 lement, à l'issue d'une conférence qui se tint dans la maison du Presid.
 et où elle se trouverent mouboulens et plusieurs officiers de la cour, la
 grand chambre et la tournelle travaillèrent le 14 juillet à regler le nombre
 des troupes qui leur en vint sur pied et à nommer les commandans
 qu'elle tira de la plus haute noblesse du pays comme on peut s'en
 convaincre par la lecture des noms (A) qui n'étaient pas encore les grands
 equivoques d'une ancienne noblesse.

Wau

Wau

(A) M. de cornillon seneschal de Toulouse 50 maîtres et par ordre de M. de mont morency commandant
 de la cavalerie, à M. de Sumbert 40 maîtres et 20 carabins; à M. de Aubijoux 40 maîtres et 20 carabins; à
 M. de Habut 40 maîtres; à M. de Costelle 40 maîtres. à M. de Sabart 40 maîtres. à M. de parolonne chel de
 l'artillerie 45 maîtres; à M. de laourse 45 maîtres et 40 carabins. à M. de laourse 50 carabins et 25 quaters
 à M. de laourse de cabal neu 60 carabins et 30 maîtres; à M. de laourse 30 carabins. et pour l'infanterie

BIBLIOTHÈQUE
DE
ME COUSIN

euvent lieu de leur repentir, deservus sur parts aux calvinistes parce qu'ils estoient usés (79)
 d'ors et aux catholiques parce qu'ils ne leur estoient pas favorable la chambre de lait (1621)
 ayant perdu son existence à caston ils rentrent dans la condition d'un simple partien
 lors les officiers catholiques vinrent sur les cotes du st. d'ambere, car il n'y avoit point
 de sureté dans les chemins se réunis au corps du Parlement.

Il estait tenu que l'autorité Royale venoit par droits attaqués par les allu-
 blés séditionnaires de la rochelle, et de st. jean d'angel, ils continuait malgré la
 puissance du souverain et affectait une indépendance républicaine qui ne pouvoit
 plus être dissimulée. le Roy se remit en campagne avec de grandes forces et
 plusieurs généraux, il déclara les villes de la rochelle et de st. jean d'angel criminelles
 de lèse-majesté en mettant sous sa protection spéciale et sous sa garde des édit de
 paix pour les religionnaires qui demeureraient fidèles et tranquilles.

Mathieu
 hist. de
 troubles.

Cette déclaration du 29 May trouva de la difficulté dans quelques villes du ressort,
 Millau et Mont pellier la firent publier. Montauban ne fut pas aussi docile qui
 que le Président eut écrit le 30 juin aux consuls de cette ville pour leur faire
 sentir les excès et le perit de leur opiniâtreté. la marche de l'armée royale
 jectait la frayeur et la division parmi les protestants de la Guienne et de
 languedoc, c'est ce que marqua le Président dans le compte qu'il rendit au Roy
 de la situation du ressort. st. jean d'angel fut emporté et Louis XIII fit
 l'honneur à ce magistrat de lui écrire pour faire chanter un Te Deum.

Revue S.
 de la Guienne.
 Reg. de S.

Le Duc de mayenne gouverneur de Guienne fils du fameux chef de la ligue
 et digne du fameux sang de Lorraine par une valeur dont il fit un meilleur
 usage que son pere, avait recut un acce pour l'obéissance du Roy. le Parlement
 delibera s'il l'en feliciterait par un député, d'autant mieux que ce serait une ac-
 ception de l'insulter à soumettre les places de Mauvoisin, de l'Isle Jourdain, et
 de mar de Yerdun mais on arreta qu'il serait plus convenable decrire
 simplement une lettre de politesse au duc et de renvoyer la Deputation autem
 ou il serait entre dans le ressort de la cour.

Guarneri
 hist. de Languedoc
 XIII

Le Duc de Mayenne extrêmement sensible aux politesses du Parlement
 les lui rendit accompagnées de ses graces qui contenoit de plusieurs graces et qu'il
 il leur fut toujours si mal de tre arreter. peu de jours apres il parut aux
 environs de l'Isle Jourdain qu'il attiegea, et ou le Président de Mauvoisin, le com.
 de Barthelemy de Masnau le complimenterent ils en remporterent la commission
 de faire demolir les fortifications de l'Isle Jourdain et quelques autres villes
 que vous avous presentement remises disoit le Duc de mayenne es mains de M. le
 commissaires du Parlement. Les conseillers de Cadillac, Bertrand Surcouff le jeune
 et Masnau allerent presider au nouveau Parlement à la Demolition des 3 places
 huguenotes, de Mauvoisin, de mar de Yerdun, et de l'Isle Jourdain.

BIBLIOTHEQUE
 DE
 M. COUSIN

fauteu change
 de l'Isle Jourdain
 275 mille ligu
 hure de
 Lorraine
 Reg. de S.

Les catholiques de l'Isle Jourdain pousser par un jele propre de petites villes,
 sollicitèrent la conservation des murailles de leur patrie l'abbé de villeboin autre
 fois le confident du Duc de mayenne obtint de ce prince qu'on leur teneur aux
 ruines des forts et du chateau, cette nouvelle hiérarchie de Bellesbatouaite
 des requêtes et homme de confiance du Roy au pres du Duc de mayenne, quitta

hist. protest.
 Nebelle

80
1621

le camp prit la poste, il vint au Parlement et sur ses représentations la cour rendit un arrêt raser les murailles, et combler les fosses. la politique du sieur n'alla pas jusqu'à trouver mauvais qu'on eut servi la cause commune, mais depend de ce qu'il n'avait accordé que par complaisance, il n'en fut pas fâché et le Roy marqua dans ses lettres qu'il en était satisfait.

Le monarque s'avançait avec son armée victorieuse comme il l'avait écrit au Parlement, sur le zèle qu'il comptait pour tirer de Toulouse les principales richesses du siege de montauban qu'il allait entreprendre les Toulousains desiraient ce siege avec la dernière impatience. c'est à leur voisinage le boulevard des Religieuses de la haute guinnee et du haut languedoc abrégé Chron et le centre de leurs forces. l'arsenal de Toulouse se trouvait dans le meilleur état. il fut ouvert à l'usage du Roy pour y choisir des choses memorables, canons à son gré, train d'artillerie, munition de guerre et de bouche, un regiment de 1000 hommes, un corps de volontaire sorti des familles les plus honorables, tout fut accordé avec un zèle et un empressement qui eurent du presager un meilleur succès.

idem
abrégé Chron
logique des
choses memorables

à la nouvelle de la marche du Roy vers ager, le Parlem. consulta ses registres sur la forme des deputations faites au souverain quand il approchait de setort. quoique la deputation a charles ix n'eut été composée que d'un president et de 6 Cons.^{ul} le Parlement composa celle cy d'un president et de 6 Cons.^{ul} par ce que la compozi^o avait été depuis augmentée. le Presid. de Caminade qui un historien qualifié d'homme illustre devait porter la parole. le choix de l'orateur convenait à l'éclat et à la solennité de cette action. les compagnies ne sont pas toujours aller deliquates dans le choix de leur interpreter. le Parlement de Toulouse ne pouvaient guere alors en faire qui fut plus convenable. les Presid^{ts} Caminade Bertier et maniban étaient superieurs en ce genre parce qu'ils étaient hommes de lettres. les Deputés rencontrerent sur leur route vers ager la Reine et Monsieur frere du Roy ils se bornerent à leur rendre compte de leur voyage et passerent outre.

Neg du P.
M. de M.
caulet, madame, catel, Bertrand, sieur de mureville et de ville, conseiller clerc.
Vire illustre
litt. protel.
Rebell.

Tout le monde sait le succès du siege de montauban ou les armées du Roy victorieuses partout ailleurs vinrent échouer. la place était forte et fut aussi mal attaquée que bien défendue. le Roy n'en rapporta que de la fatigue, et le comitab^{le} du linn^{er} que de reproches et de chagrin. les Toulousains murmurèrent avec une liberté qui leur fit perdre les bonnes graces du comitab^{le}. le parlement n'ignorait par d'avantage les fautes qu'on attribuait à ce favori trop puissant pour pardonner à ses fautes la modestie ou il fut de faire son apologie.

le Roy s'était déterminé à venir de delatbo et passer quelques jours à Toulouse. il n'est peut-être pas de ville qui ait mieux senti l'honneur de recevoir le souverain l'hotel de ville supplia par ses Deputés, le Roy de vouloir bien differer un peu son entrée afin qu'on eut le temps de faire des preparatifs et les proportions à l'amour et à la fidelité des Toulousains.

archiv de
l'hot. de V. de
Toulouse.

M^{rs} frere du Roy arriva brusquement sur les chemins apres midi le 19 octobre, le Parlem. fut aussitot assemblé deux conseillers allerent demander au colonel Dorville gouverneur de monsieur dans quelle forme prince voulait être reçu. il leur fit répondre que la ceremonie la plus simple et la moins longue serait d'ignorer de

en robe noire Monsieur. ⁸¹ 30 conseillers preceder le presid^t. Bertier, Mauban, et calviero
le P. presid. se rendirent aux flambeaux, sur les 6 heures du soir à la tresorerie ou logeant
indisposé Monsieur ce jeune prince les vint recevoir jusqu'au milieu de la salle de
M. H. Daulhous

81
1621

Son appartement, et repondit au compliment du president bertier qu'il etait
fort satisfait de honneur que lui rendait la compagnie. elle avait delibere
que le prince de nemours quoiqu'il fut d'une des maisons qui prenent en
france le rang de prince, ne serait point invite, parce que M. etait dans l'absence.

On jetait un mouvement nuit et jour pour etaler aux yeux du Roy la pompe
d'une brillante reception. Sa Majeste qui avait renvoye la solennite de son autre
au 24. g. br arriva secretelement et peu accompague par la porte St. Ginn
de constable fit avertir le lendemain le Presid. Bertier a cause de l'indispositi
on du P. presid. que le roi vouloit u'etre salu que par un petit nombre d'of
ficiers de son parlement. le Presid. Bertier suivi de 25 Conseillers se trait

Reg. Du P.
L'eyalor Vint
de bon xiii

porta sur les trois heures du soir ou le Roy les recut assis sur un siege
un peu eleve, le constable et des seigneurs etant aupres de sa personne
sacree. les Deputes mirent tous un genou a terre et se releverent. le Presid^t

en robe noire
M. H. Daulhous

fit une courte harangue ala quelle sa majeste repondit les deux Prins jurer
le temoignage d'honneur et d'obeissance que me rendra vous etant fort content
du service que elle est rendue et vous qu'elle continue promettant de l'honneur et la gra
tifier. le Presid. flechit le genou de nouveau et embrassa les jambes de Prince
quitira son chapeau, et a chaque fois que les autres Deputes, l'un ala
suite de l'autre flechissant un genou baisaient le bord du mantau ou embrai
serent les jambes du monarque.

Les Deputes attendirent que le constable se fut retire dans l'apparte
ment qu'il occupait, et allerent l'y saluer; eux et lui demourerent teie une
pendant cette ceremonie que le constable alongea par sa reponce au compli
ment du chef de la deputation, car il fit un assez long discours sur la
loyee du Siege de montauban et pria le Parlement de benidir le malen

M. H. Daulhous

vers le peuple, mais sans les expressions d'un ancien historien, mais il est bien
plus vray que le constable se plaignit sans deguinement des paroles
calomnieuses, comme il s'exprima repeter jusques dans le sein du Palais et
a accompagne les Deputes hors la chambre trois ou quatre pas dans la salle
de Parlem. distimula de pareilles plaintes aussi fondees que les fautes du constable

mathieu pitt
des troubles
86.

au Siege de montauban etant reelles et ne songea qu'a regler la marche de toutes
les compagnies, le jour de l'entree solennelle du Roy, afin de presumer toutes
les disputes toujours prestes a renaître dans ces occasions. les officiers
du senchal eurent defence de paraître en robe de soye ou en robe rouge.

Reg. Du P.
M. H. D. M.

George de Caulet porta le mantau d'un marquis distinctif des presid^t
a cause que le nombre de ceux ci etait impair. tous conseillers qui les avaient
portee une fois en etait reserve lord de ses funeraillles. Sa majeste voulut
que les secretaires du Roy au service de la chancellerie fussent compris
dans le corps de la cour durant la marche. leur place aurait ete au lieu
du chancelier ou du garde des sceaux de France si l'un ou l'autre eut ete
present.

Wem

82
1621

tout étant prêt pour l'entrée du Roy, le 21. le grand prévost de France qui se fit par
 supplément la fonction de grand maître de cérémonies, se rendit au palais. Le
 Parlement lui notifia que la place de la cour serait immédiatement devant la
 personne du Souverain, quoi qu'on eut fait entendre à la compagnie que les chevaux
 légers et les Suisses de la garde marcheraient entre la cour et le Roy. la réponse
 du grand prévost fut que la cour de Parlement aurait l'honneur d'être le dernier
 des corps qui se rait le plus près de sa majesté. mais les chevaux légers
 les Suisses de la garde, lui et ses archers comme faisant partie de la maison
 du Roy avaient toujours occupé la place la moins éloignée de la personne
 du Monarque, conformément au cérémonial des entrées de nos Roys. Le Parlem.
 au nombre de cent officiers, tous à cheval, et en robe rouge partirent du Palais
 vers les dix heures du matin. le Roy s'étant déjà rendu au couvent des Minimes
 près de quel on avait construit une vaste tribune magnifiquement ornée. c'est
 là que le Roy étoit sur un trône environné de Mousquetaires, des princes et
 d'une foule de grands du Royaume, recut les harangues de toutes les compagnies.
 Louis de Claret vicaire général de l'archevêque de Toulouse, conseiller et grand prévost
 de l'Eglise ^{de Montpelier} et de puis évêque de Lavaur porta la parole au nom
 du clergé. le Résident Bertier a qui l'indisposition du ^{intendant} Résid. laissait encore le
 fardeau et l'honneur de cette action, harangua près d'un quart d'heure, mettant
 deux ou trois fois genou à terre. les autres officiers ^{intendants} se firent l'un après
 l'autre devant le Roy, en flechissant le genou. Pattice * Barleay fait professeur
 en droit par une influence spéciale du Parlement, fut l'orateur de l'université.
 Le Roy pour se rendre à l'Eglise métropolitaine passa sous sept arcs de triomphe,
 au son des cloches, au bruit des tambours, des fanfares de soixante pièces d'artillerie
 et des acclamations du peuple. on le voyait à cheval sous un dais porté
 par les huit capitouls et environné du grand prévost de France des herauts
 d'armes du maréchal de pradin, du grand chambellan du grand écuyer, et
 du duc d'alsin et du Cardinal de Retz le comestable marchant portant l'épée
 Royale devant le Roy. et comme il avoit une cuirasse sous une casaque de
 pourpre, quelques uns alloient s'imaginer que c'était une précaution contre la
 haine des Coulorzains. le Résid. gramond qui raconte la chose semble en être
 persuadé: mais il eut été facile de se convaincre que la cuirasse une partie de
 l'habit de cérémonie que portait le comestable. j'ouïs les autres détails de
 cette pompe qui fut un très beau spectacle pour un arc de triomphe
 qu'on avait dressé près du Palais, et intitulé l'arc du soleil, la figure
 de cet astre sous les traits du visage du Roy, se fait remarquer, la statue
 de mémoire qui rendait suivant la fable des sons harmonieux quand elle étoit
 frappée des rayons du soleil se tournait vers cet astre avec ces mots italiens
 sur le pied de l'air dittois *sguardi unisono*, ce qui étoit exprimer assez ingénument
 que l'autorité du Parlement n'étoit qu'une émanation de l'autorité du Roy. le
 Cœcum fut chanté dans l'Eglise St. Etienne le tout occupant les hauts bords de la cour à la droite et
 vitavir les seigneurs et les grands à la suite de sa majesté.

idem

Bibliot. de
D'auvergne

ms. Dautoune

ms. m. m.

hist. luv. XIII

mus. de France
C. 7.
à la place du
Salin

(*) ce Barleay dont parle le p. grammairien dit. sur veluna nominis conjectura creditur, n'estoit ni guillaume ni jean Barleay
 père et fils. le manuscrit de malouin le nomme le seigneur de l'arc de triomphe père de celui qui professa les humanités
 à Carcassonne. or ce professeur étoit jean Barleay fort connu par sa littérature.

Les rejoindances et la joie furent un peu troublées par la nouvelle que les troupes huguenotes s'étaient emparées de quelques places aux environs de Toulouse ce qui rebelle cette capitale. et en exposait les campagnes à des rages journaliers. le Presid. Bertier assisté des Presid^{ts} et d'une vingtaine de conseillers Suplia le Roy de Soumettre les petites villes de Carman, et de marquer celles qui étaient en possession de se signaler par des brigandages, au premier mouvement de la revolte. Sa majesté promit de faire marcher un détachement de son armée, pour les réduire sous son obéissance. mais les Rois sont ils obéis lors qu'ils veulent faire du bien à leurs peuples de tous les ordres qu'ils donnent les plus légers sont ceux qui sont le plus promptement exécutés. le comestable n'aimait ni Toulouse ni le Parlement c'était une occasion qu'en vain il n'eût jamais impunément un favori, et il ne manqua pas de moyens pour rendre inutile la promesse du Roy.

Giamour
hist. hugon.
XIII

C'est ce qui déterminait le Parlement à s'attacher pour convenir des articles sur lesquels de vaient reposer les très humbles remontrances qui seraient faites de vive voix au Seigneur Roy avec ordre au president Bertier d'insister sur les plus significatives. L'importance de ces articles et leur étroite liaison avec les événements de cette guerre mérita que nous entrions dans quelque détail. Il n'agit point de représentées au Roy que la présence et celle de son armée avait attiré presque tous les chefs de parti dans le ressort, qu'à peine sa majesté se serait elle éloignée de la province de languedoc l'une des plus belles portions de la monarchie, si utile à la couronne, pleine de villes considérables, que l'audace des rebelles accroît avec leurs forces, et que de leurs attentats commis presque sous les yeux du plus grand des Rois on pouvait augurer leur esset et leur insolence, sitôt qu'il aurait prisé de sa présence ses sujets de languedoc. les rebelles assiégeaient alors des places et des villes dans le comté de foix. le Presid. Bertier prit de la occasion de Suplier le Roy qu'il le conta avec plaisir de traverser à Toulouse la cour des aides puis que la ville de montpellier s'en rendait indigne par le crime de la rebellion. les capitouls agitaient de leur côté pour faire ajourner la tradition de la cour des comptes qui n'était pas encore réunie à celle des aides.

BIBLIOTHEQUE
DE
M. COUSIN

il était accompagné
des presid^{ts} de la B. de
plus anciens conseillers
de la grande chambre, de
deux plus anciens de
la tourneelle dans
de la chambre des
Enquêtes

Ces remontrances dont le but était de retenir le Roy dans la province le plus longtemps qu'il se pourrait comprirent deux autres demandes, l'une que les villes de mont et de grande assujetties à des gouverneurs particuliers qui s'exerçaient en petits despotes fussent remises à leurs consuls, et l'autre qu'il plût au Roy d'assigner de puis l'insurrection de la chambre de l'Edit un tribunal aux catholiques au proces avec les religionnaires et de l'incorporer au Parlement.

Malgré tous les efforts qu'on fitait pour jouir de la présence du Roy, on sut que son départ de Toulouse n'était pas éloigné. les chambres se rassemblèrent et il fut conclu que sa majesté serait suppliée de poursuivre la discipline de la judicature qu'elle desait laisser pour la defence du pays. les capitouls étaient déjà plaints de desordres que les troupes Royales commirent aux environs de Toulouse ou les payeurs et les campagneurs payèrent les bons mots et les traits satiriques que les toulousains avaient lancés contre le comestable, son ressentiment éclata par bien d'autres endroits.

Reg du P.
E. M. S. de M.
archives de l'Etat
de G.

et Hist. de
l'hot de V.

84

1621

L'accueil qu'il fit aux députés du Parlement fut très différent de celui dont le Roy lui avait honoré les expressions de la harangue du Président Bertier à sa majesté pour l'engagement à faire un plus long séjour dans le ressort. On ne donna pas, dire, cet avantage à vosseigneurs dont l'audace est connue, de dire que vous leur avez tourné le dos, avait reçu diverses interprétations et toutes desavantageuses au comestable, parce qu'on y trouvait des allusions à la levée du siège de montauban. Le comestable piqué au vif contre le Parlement et encore aigri par les paroles qu'il prenait pour lui-même un trait de satire personnel et indirect, ne dissimula pas sa colère et répondit au compliment que lui fit le Président. « Son prochain départ. » Le Parlement n'aurait toujours parlé de la sorte, si elle n'eût voulu me rendre la victime de la haine du peuple. c'est la récompense de services que j'ai rendus aux catholiques. Il n'est pas étouffé de me voir exposé aux traits injurieux d'une compagnie qui a eu la témérité de dire au Roy qu'il tournait le dos à ses ennemis en retournant à Paris.

Levator. hist. Louis XIII

idem Gramond hist. proff. Rebell.

Le comestable continuait sur sa ton et le président attendait sans doute pour répondre qu'il eût fini quand le Vieux Bertrand un des députés plus impatient et indigné du terme de témérité interrompit le comestable et lui dit.

Levator

hist proff. Rebell.

Nous ne sommes point de téméraires, Monsieur, au moins que ceux qui ont l'être que de quilles au brinde l'état. le terme de témérité est nouveau pour les oreilles du Parlement, qui existe de puis tant de siècles. nos rois ne lui ont jamais parlé avec cette hauteur. Dans la situation présente des affaires flatter le Roy c'est l'offencer et les députés la vérité, c'est le trahir. ce que les courtisans oseront dire le Parlement est obligé de le déclarer. ce discours fut rapporté au Roy qui ne fut pas fâché que le comestable eût eu ce désagrément. Louis XIII aimait à mortifier les favoris dont il ne pouvait se passer. un historien de vertus de la foi et de sa patrie, préconise cette repoussée courageuse, reste de la liberté française dit-il, mais elle lui déplait dans la bouche de celui qui l'a fait. ce vieux magistrat était chauffé telon lui d'un zèle aveugle et impatient pour la religion.

Bibliot. d'ambair

Levator

On tâcha de prévenir les inconveniens qui entraient inévitablement du départ du Roy et de son armée. Le Duc de Vendôme général d'un corps de troupe dans la haute guienne attendoit chez lui les Présidents, les plus anciens conseillers, les Evêques de Lavaur, de Nîmes, le vicair général de l'archevêque de Toulouse, des trésoriers de France des gentils hommes, et deux ou trois Capitouls. Il était question de fournir des secours au Duc de Vendôme et de se concerter avec lui pour les opérations d'une guerre offensive et défensive.

archiv. de l'hist de F.

Quelques jours avant que le Roy partit on y avait de concert deux calvinistes qui furent soupçonnés de vouloir attentat à la personne sacrée du Roy l'un était espagnol venu au fanatisme et ala revolte de montauban. l'autre était un habitant obscur de cette ville. comme il n'y avait point de preuve contre eux et que tout se réduisait à des soupçons, le parlement les condamna comme espions à être pendus.

mere. fran.

Le Roy partit le 25. 1621 et l'ambassadeur de France et l'ambassadeur du Roy et l'ambassadeur du comestable qui recevait pour la forme les éloges qu'on lui donnait sans beaucoup de sincérité.

Le jour du départ de Samojette approchant le p. Rév. était guéri de sa maladie il fut de paraitre le 23. 1621 au palais: il proposa d'aller prendre les derniers comman-
 Neg de p. M. H. de. M.